Vos interlocuteurs

Situation	Contact	Coordonnées
Référent personne en situation de handicap	Madame Aurélie CLAERR	aclaerr@ifac-pm.com
Médiateur de l'apprentissage	Voir ci-dessous	Voir ci-dessous
Service de renseignement en droit du travail (DREETS BFC)	Numéro unique Du lundi au vendredi 9h-12h	08 06 000 126
Inspection du travail	Selon le département de l'entreprise d'accueil	L'interlocuteur dépend du département de l'entreprise, à identifier au cas par cas avec la DREETS
Urgence danger immédiat	Police / Gendarmerie	17 / 112

Tout signalement fera l'objet d'un traitement immédiat à l'aide des procédures internes de l'établissement (« Q3.12 Gérer une situation de rupture de contrat et passerelle 6 mois », « Q3.12 Gérer une situation de violence ou de discrimination ») que vous pouvez consulter auprès de la direction.

Le médiateur* de l'apprentissage

Pour les apprentis uniquement (Le médiateur ne peut pas intervenir pour une stagiaire de la formation professionnelle)

Il permet un accompagnement de l'employeur et de son apprenti à trouver **à l'amiable** une **solution** à leur litige concernant l'exécution du contrat.

Comment saisir le médiateur de l'apprentissage ? | Service Public

Structure	Coordonnées
CCI Saône Doubs	1, Rue Victor Dollé – Zone Technologia – 70 000 Vesoul
Médiatrice / contact	Madame Audrey PINDADO
Téléphone	03 84 96 71 06
Adresse mail	a.pindado@saone-doubs.cci.fr

Structure	Coordonnées
CMA Doubs	101 rue de Vesoul 25000 Besançon
Médiatrice / contact	Madame Alexandra LIPINSKI
Téléphone	06 03 99 54 65
Adresse mail	pava25@artisanat-bfc.fr

*Le médiateur n'est pas compétent pour les questions d'ordre pédagogique (contenu des formations théoriques et pratiques par exemple). Contacter votre organisme de formation